



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 19 MARS 2025

Nombre de délégués en exercice : 53
Présents : 36
Excusés : 17

Date convocation : 11 mars 2025
Date affichage : 7 avril 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : JEANNEROD G, CALINON S, CUINET JP, CHAUCHEFOIN G, CROISERAT JL, DAMY O, DEWALLY D, DIEBOLT A, FICHERE JP, MANGIN I, HENRY M, GUIBELIN H, HOFFMANN M, GUIBELIN MR, MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, PERNOUX A, REBILLARD JM, VADANT M.
Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, DAUNE M, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.
Communauté de Communes du Val d'Amour : DEGAY P, DUGOIS C, HENRIOUD G, PICHON JC, MASUYER C, THERY J.
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, GARNIER JN, JOBELIN A.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, FERNOUX-COUTENET G, GINDRE D, LAGNIEN J, MATHIOT A, ROBERT JC.
Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, CHANCENOTTE A.
Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DEJEUX A, FRAICHARD A.
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, FLUCHON E, GUILLEMOT J, LAGALICE C, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

Secrétaire de séance : Monsieur DAUNE Martin.

Délibération n° 19032025-1cs

OBJET : Approbation du Compte-rendu du Conseil Syndical du 11 décembre 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu le compte-rendu du Conseil Syndical du 11 décembre 2024,

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical leurs éventuelles remarques ou observations sur le compte-rendu du Conseil Syndical du 11 décembre 2024.

En l'absence de remarque et observation, le Président met au vote l'approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 11 décembre 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical,

✓ APPROUVE le compte-rendu du Conseil Syndical du 11 décembre 2024.

Fait à Brevans,
Le 19 mars 2025

Le Président
Jean-Pascal FICHERE



Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 
ID : 039-253900633-20250319-19032025_1CS-DE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 039-253900633-20250319-19032025_1CS-DE





COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

SEANCE du 11 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 53
Présents : 38
Excusés : 15

Date convocation : 28 novembre 2024
Date affichage : 13 décembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, BUSSIERE P, CALINON S, CHAMPANHET S, CROISERAT JL, DAMY O, DEWALLY D, PANNAUX J, FERNOUX-COUTENET G, FICHERE JP, GAGNOUX JB, GUERRIN B, GUIBELIN H, HOFFMANN M, GRUET O, MEUGIN O, MIRAT M, PERNOUX A, ROBERT JC.

Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, CHANCENOTTE A, DAUNE M, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DEGAY P, DEJEUX A, HENRIOUD G, PICHON JC, SERMIER P, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, FLUCHON E, GARNIER JN, , JOBELIN A, LAGALICE C.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : CHAUCHEFOIN G, JEANNEAUX C, LACROIX O, LAGNIEN J, PECHINOT J, REBILLARD JM.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DUGOIS C, FRAICHARD A.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, GUILLEMOT J, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

Secrétaire de séance : Madame BUSSIERE Pierrette.

Ouverture de la séance :

Le Président, Jean-Pascal FICHERE, s'assure que le quorum soit atteint avant d'ouvrir la séance.
Après vérification des listes d'émargement, le Président déclare le nombre de 38 délégués présents à 19 heures.

Le quorum est donc atteint et la séance est ouverte.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 23 octobre 2024

Les membres du Conseil syndical sont invités à approuver le compte-rendu du Conseil Syndical du 23 octobre 2024.

En l'absence de remarque et observation, le Président met au vote l'approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 23 octobre 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical,

➤ **APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Syndical du 23 octobre 2024.

2. Communication des décisions prises par le Bureau Syndical

2.1 Ressources humaines - modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Le Président a proposé aux membres de Bureau Syndical :

- La création de deux postes d'adjoint techniques principale 2ème classe à temps complet
- La création d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet de 34.41 heures
- La création d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet de 19.30 heures
- La suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet de 34.41 heures
- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- Par délibération du 05/04/2023, l'organe délibérant a créé un poste au cadre d'emploi des adjoints administratif à temps complet. A l'issue de la sélection, l'agent recruté occupe un emploi équivalent au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe. Par conséquent, il convient d'actualiser le tableau des effectifs

Dans le cadre de régularisation, le Président a proposé aux membres de Bureau Syndical :

- La transformation d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet en adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- La création de 3 postes d'adjoint technique à temps complet

Ces créations de postes ont déjà été mises à jour dans le tableau des effectifs lors des recrutements.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical **A APPROUVE** la modification du tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération, comprenant :

- La création de trois postes d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe de 19,30 heures
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet de de 34,41 heures
- La création de trois postes d'adjoints technique territorial à temps complet
- La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe à temps non complet de 34,41 heures
- La suppression de deux postes d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Syndical **A PRIS CONNAISSANCE** de la modification du tableau des effectifs des emplois permanents.

Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Temps de travail	Nombre de postes	ETP	Postes pourvus	Postes pourvus par			Besoins	Nombre de postes	ETP	Postes pourvus	Postes pourvus par			Postes vacants
							Titulaire	CDI	CDD					Titulaire	CDI	CDD	
Administrative	Attaché	A	35 heures	1	1	1	1				1	1	1	1			0
	Attaché principal	A	35 heures	1	1	1	1				1	1	1	1			0
	Direction	A	35 heures	1	1	1	1				1	1	1	1			0
	Rédacteur	B	35 heures	1	1	1	1				1	1	1	1			0
	Adjoint administratif	C	35 heures	1	1	1			1		1	1	1			1	0
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35 heures	2	2	2	2				2	2	2	2			0
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35 heures	1	1	1			1		1	1				1	0
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	35 heures	2	2	2		2			2	2	2		2		0
Technique	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	35 heures	1	1	1	1				1	1	1	1			0
	Adjoint technique	C	7 heures	1	0,2	0					1	0,2	0				1
	Adjoint technique	C	35 heures	7	7	7	0		7		7	7	7	0		7	0
	Adjoint technique	C	21 heures	1	0,6	0					1	0,6	0				1
	Adjoint technique	C	14 heures	2	0,8	0					2	0,8	0				2
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	34,41 heures	0	0	0				+1	1	0,98	1			1	0
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35 heures	29	29	29	18	6	5	-1	28	28	28	16	6	6	0
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	34,32 heures	1	0,96	1	1				1	0,96	1	1			0
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	34,41 heures	1	0,98	1			1	-1	0	0	0			0	0
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	14,5 heures	1	0,41	1	1				1	0,41	1	1			0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	19h50 heures	0	0					+1	1	0,56	1			1	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	31,90 heures	1	0,91	1			1		1	0,91	1			1	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	31 heures	1	0,89	1			1		1	0,89	1			1	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35 heures	11	11	11	3	1	7	+2	13	13	13	3	1	9	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	21,75 heures	1	0,62	1			1		1	0,62	1			1	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	30,5 heures	1	0,87	1			1		1	0,87	1			1	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	34,32 heures	1	0,96	1	1				1	0,96	1	1			0
	Agent de maîtrise	C	35 heures	5	5	5	5				5	5	5	5			0
	Agent de maîtrise principal	C	35 heures	3	3	3	3				3	3	3	3			0
	Technicien	B	35 heures	3	3	3	1		2		3	3	3	1		2	0
	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	35 heures	1	1	1	1		1		1	1	1	1			0
TOTAL				82	78,2	78	41	9	28	+2	84,00	79,76	79	39	9	32	4

4 postes vacants à temps non complet couverts par des intérimaires

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 039-253900633-20250319-19032025_1CS-DE

2.2 Marchés publics : Liste des conventions et marchés publics conclus entre le 08/10/2024 et le 11/12/2024

Le Président EXPOSE les marchés conclus entre le 08/10/2024 et le 11/12/2024 dans le cadre des délégations accordées au Président et au Bureau Syndical, suivant le tableau ci-dessous :

Objet du marché	Type de procédure	Nom du titulaire	Montant du marché
Prestations d'assurance pour les besoins du SICTOM de la Zone de Dole Lot n° 1 : Assurance dommages aux biens	Sans publicité Sans mise en concurrence	Cabinet GAREL - AXA / Cie UNDERWRITING	35 285.00 € TTC
Acquisition d'une benne laveuse pour la collecte des biodéchets – véhicule d'occasion	MAPA	LOCCA (SEMAT)	122 400 € TTC
Prestation de broyage, transport, traitement et valorisation des bois non traités (A) et traités (B-C) avec autorisation d'occupation temporaire de la plateforme bois	MAPA	GV BOIS	Loyer : 35 000 € net Bois A et B : 0 € Bois C : 200 € HT / T

Le Bureau Syndical, lors de la séance du 11 décembre 2024, a pris connaissance des marchés conclus dans le cadre des délégations accordées au Président entre le 08/10/2024 et le 11/12/2024.

Le Conseil Syndical **A PRIS CONNAISSANCE** des marchés conclus dans le cadre des délégations accordées au Président et au Bureau Syndical entre le 08/10/2024 et le 11/12/2024.

2.3 Renouvellement de la convention avec l'Amicale du Personnel du SICTOM de la Zone de Dole et détermination du montant de la subvention pour l'année 2024

Le Président EXPOSE :

L'amicale du personnel du SICTOM de la Zone de Dole a été créée en 1994, et a pour objet :

- De développer entre les membres des liens de solidarité, des relations amicales et l'esprit d'entraide
- De participer matériellement aux événements de l'existence des membres ou de leur famille, à l'occasion de mariage, naissance, décès...
- D'accorder des secours divers, de créer, développer, organiser et participer à toutes œuvres ou service d'entraide sociale ou familiale, et de façon plus générale, intervenir socialement en faveur de ses membres,
- D'organiser des activités sportives, culturelles et de loisirs.

En 2024, la subvention était de 360 €/adhérent, le nombre d'agents adhérents était de 74 pour une subvention globale de 26 640 €. En 2024, le maintien de la subvention à 360 €/adhérent et le nombre d'agents adhérents estimé à 70, porte la subvention globale à 25 200 €.

Pour verser cette subvention, le trésorier demande d'établir une délibération pour approuver le renouvellement de cette convention et déterminer le montant de la subvention.

Le Bureau Syndical, lors de la séance du 11 décembre 2024, après en avoir délibéré à l'unanimité a approuvé :

- Le renouvellement de la convention avec l'Amicale du Personnel du SICTOM de la Zone de Dole
- Le maintien du montant de la subvention à 360 €/adhérent.

Et à dit que les crédits sont inscrits au budget primitif de 2025

Le Conseil Syndical **A PRIS CONNAISSANCE** du renouvellement de la convention avec l'Amicale du Personnel du SICTOM de la Zone de Dole et du montant de la subvention pour l'année 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 039-253900633-20250319-19032025_1CS-DE

Berger
Levrault

3. Finances – Comptabilité – Budget

3.1 Emprunt 2024 destiné à financer les travaux de la végéterie de Saint-Aubin

Le Président rappelle aux membres du conseil syndical que pour financer les travaux de la végéterie de Saint-Aubin, il est opportun de recourir à l'emprunt.

Une demande de proposition de financement a été adressé à plusieurs établissements bancaires pour financer les travaux de la végéterie de Saint-Aubin pour 400 000 € sur une durée de 15 ans

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance des propositions remises par différents établissements bancaires ayant répondu, et après en avoir **DELIBERE**,

DECIDE de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE un emprunt dont les caractéristiques sont les suivants :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 15 ans soit 240 mois
- Taux fixe : 3.49%
- Périodicité : trimestrielle
- Echéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel
- Frais et commission : 0.10% soit 400 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le tableau d'amortissement et **AUTORISE** le Président à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

3.2 Emprunt 2024 destiné à financer l'acquisition d'une benne à ordures ménagères

Le Président rappelle aux membres du conseil syndical que pour financer l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, il est opportun de recourir à l'emprunt.

Une demande de proposition de financement a été adressé à plusieurs établissements bancaires pour financer l'acquisition d'une benne à ordures ménagères pour 200 000 € sur une durée de 8 ans

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance des propositions remises par différents établissements bancaires ayant répondu, et après en avoir **DELIBERE**,

DECIDE de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE un emprunt dont les caractéristiques sont les suivants :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 8 ans soit 96 mois
- Taux fixe : 3.04%
- Périodicité : trimestrielle
- Echéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel
- Frais et commission : 0.10% soit 200 €

Le Conseil Syndical **APPROUVE** le tableau d'amortissement et **AUTORISE** le Président à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

3.3 Virement de crédits

Le Président **EXPOSE** qu'il convient d'effectuer le virement de crédit suivant :

DEBIT			CREDIT		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
Fonctionnement					
64111-012	Rémunération principale (titulaires)	- 100 000	611-011	Prestations de services	+ 100 000

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le virement de crédits détaillé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger
Levialt

ID : 039-253900633-20250319-19032025_1CS-DE

3.4 Tarifs 2025

Le Président présente le projet de tarifs de l'année 2025.

Les principales évolutions tarifaires proposées portent sur la répercussion de l'évolution des coûts de gestion des déchets global, du fait notamment de la hausse des coûts de traitement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2025
- **AUTOURISE** le Président à émettre les titres correspondants

3.5 Budget primitif 2025

Le Président EXPOSE le Budget Primitif de l'année 2025, puis met au vote.

FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
Cotisation des adhérents	7 214 888	Charges de personnel	4 349 000
Produits et services	3 485 560	Autres charges de gestion courante	3 099 505
Atténuations de charges	85 000	Charges à caractère général	2 252 600
Opérations d'ordres	48 000	Opérations d'ordres	1 330 000
Autres produits de gestion courante	63 000	Charges financières et exceptionnelles	109 000
Produits financiers et exceptionnels	22 000		
TOTAL	10 918 448	TOTAL	11 140 105
Excédent de résultat reporté	221 657		
TOTAL Recettes de fonctionnement	11 140 105	TOTAL Dépenses de fonctionnement	11 140 105
INVESTISSEMENT			
Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
Opérations d'ordres	1 330 000	Immobilisations corporelles	2 318 000
FCTVA	250 000	Immobilisations incorporelles	30 000
Autres	300	Remboursements d'emprunts	230 000
Subventions	90 773	Opérations d'ordres	48 000
TOTAL	1 671 073	TOTAL	2 626 000.00
Excédent de résultat reporté			
Emprunt 2023	954 927		
TOTAL Recettes d'investissement	2 626 000.00	TOTAL Dépenses de fonctionnement	2 626 000.00

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	11 140 105	2 626 000
RECETTES	11 140 105	2 626 000

- **PAR CHAPITRE** en section de fonctionnement
- **PAR CHAPITRE** en section d'investissement

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1- Evolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 2.6% entre le budget primitif 2024 (10 855 k€) et le budget primitif 2025 (11 140 k€).

1.1.1 - Charges à caractère général : évolution des principaux postes de dépense

Les principaux postes sont le carburant, les contrats de prestation et l'entretien du matériel roulant.

- Le poste carburant de 600 k€ au BP2024 passerait à 580 k€ au BP2025 (CA 2024 estimé : 580 k€) : depuis le début de l'année, nous observons une baisse du tarif (1.70 € en janvier contre 1.51 en septembre).
- Les charges d'entretien et maintenance du matériel roulant sont en légère augmentation : 240 k€ (contre 220k€ au BP 2024).
- Les contrats de prestations (Agricompost, 101 souci, ALCG, ASMh, DEMAIN) passerait de 650 k€ au BP2024 à 600 k€ : mise en place de la filière opérationnelle pour le plastique dur, plateforme bois (nouveau marché à compter du 01/01/2025).
- les contrats d'assurances (nouveaux contrats au 01/01/2025) passeraient de 90 k€ au BP2024 à 150 k€ au BP2025.

Les charges à caractère général passeraient de 2 270 k€ au BP2024 à 2 252 k€ au BP2025, soit une baisse de 0.77%.

1.1.2 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont en légère hausse 4 299 k€ au BP2024 et 4 349 k€ au BP2025 (+1,2%).

1.1.3 - Autres charges de gestion courante

Les principaux postes de dépenses dans cette section sont les contributions au SYDOM. Les hypothèses retenues sont :

- la prévention : 3 € par an et par habitant – stable entre 2024 et 2025
- l'incinération : passage de 138 € par tonne en 2024 à 148 € par tonne en 2025 soit +7%
- le tri : passage de 70 à 77 € par tonne entre 2024 et 2025 soit +10%
- l'enfouissement : passage de 140 € à 155 € par tonne (y compris la TGAP) soit + 10%

Il convient de préciser que l'impact du coût du traitement au-delà des tarifs appliqués par le SYDOM dépend des productions de déchets. La comparaison de la situation à fin août entre 2024 et 2023 est la suivante :

Cumul à fin novembre

En tonnes	nov-23	nov-24	Ecart	Evolution
Déchets résiduels	12 122	12 013	-109	-1%
Déchets recyclables	3 495	3 621	126	4%
Enfouissement	1 943	1 970	27	1%

Ce tableau met en évidence une légère baisse pour la collecte des déchets résiduels, une hausse importante des déchets recyclables, et une quasi-stabilité des déchets enfouis après une très forte baisse les années antérieures

Ainsi, les postes relatifs aux contributions versées au SYDOM pour le traitement passeraient au global de 2 520 k€ au BP 2024 à 2 700 k€ (+ 7.14%) :

- Le coût de l'incinération passerait de 1 980 k€ à 2 065 k€ (1 980 k€ en 2023)
- Le coût du tri passerait de 260 k€ à 325 k€ (255 k€ en 2023)
- Le coût de l'enfouissement passerait de 280 k€ à 310 k€ (320 k€ en 2023)

1.2 - Evolution des principaux postes de recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmenteraient de 4.9% et passeraient de 10 400 k€ au BP 2024 à 10 918 € au BP 2025.

Au-delà de la contribution des adhérents, la principale source de recettes est composée des recettes issues de la redevance spéciale des professionnels, des collectivités, des prestations réalisées par le SICTOM (caissons à déchets verts), des ventes matières et des soutiens des éco-organismes. Ce poste de recettes passerait de 3 142 K€ au BP 2024 à 3 485 K€ au BP 2025 (CA 2024 estimé à 3 150k€).

- Redevance spéciale : + 80 k€ (augmentation des recettes des professionnels est liée à une campagne de contractualisation des professionnels)
- Soutien filière PMCB : 220 k€
- Soutien ADEME biodéchets : 65 k€
- Retour à la hausse des prix de reprise carton, papier, ferraille et du soutien verre

Eu égard aux contraintes budgétaires antérieures, à la hausse des dépenses notamment des assurances, prestations de services et dans la poursuite de l'objectif de réduire le recours aux excédents antérieurs pour équilibrer la section de fonctionnement, il est proposé de retenir un tarif de 84 € par habitant pour l'ensemble du service public de gestion des déchets (collecte, déchèteries, traitement) – soit une hausse de 2.44%.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 039-253900633-20250319-19032025_1CS-DE

Berger
Levrault

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 - Evolution des principaux postes de dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement augmenteraient de 11% et passeraient de 2 360 k€ au BP2024 à 2 626 k€ au BP2025.

Les dépenses récurrentes – maintien et amélioration du parc

Gros entretien - site et quai de transfert	120 000
Puces des bacs	20 000
Système d'identification BOM + antennes	40 000
Renouvellement bacs OMR et EMB	80 000
Gros entretien et sablage bennes déchèteries	30 000
Renouvellement bennes déchèteries	40 000
Gros entretien semi enterrés, enterrés et aériens	60 000
Grosses réparations chaudronnerie compacteurs	70 000
Remplacement compacteurs	100 000
Gros entretien des déchèteries	40 000
PDA	6 000
Informatique + équipement tableur BOM	57 000
Mobilier	5 000
	668 000

Les dépenses structurantes

Schéma directeur site de Brevans

Raccordement EU		70 000
Travaux sur le site	Aménagement du site	50 000
Sous total		120 000

Schéma directeur collecte

Matériel roulant - collecte PAP	2 BOM 26 tonnes	520 000
	benne laveuse	160 000
Matériel roulant - transport	camion grue ampliroll	400 000
Dispositifs de précollecte (PAV aériens)	Acquisition PAV aériens	90 000
Dispositifs de précollecte (PAV enterrés)	Conteneurs enterrés	40 000
Biodéchets	Composteurs, bacs, abri bacs	200 000
Sous total		1 410 000

Schéma directeur déchèteries

	Acquisition terrain Tavaux	120 000
	Etude extension Tavaux	30 000
Sous total		150 000
Total		1 680 000

2.2 - Evolution des recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement décrites ci-dessus conduisent à l'inscription d'un emprunt à hauteur de 954 k€ (contre 884 k€ en 2024), en complément des amortissements. Ce dernier pourra être annulé ou réduit partiellement lors de l'affectation des résultats du compte administratif 2024, mais également des décisions prises sur les dossiers structurants.

De plus, le SICTOM bénéficiera en 2025 des subventions à l'ADEME pour l'étude sur la ressource et de CITEO pour les conteneurs recyclables : 90k€

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-253900633-20250319-19032025_1CS-DE

SYNTHESE		CA 2023	BP 2024	OB 2025	Projet BP 2025
Cotisations adhérents		6 777	7 038	7 210	7 210
Prestations services et pro					
	collecte des professionnels	1 391	1 500	1 600	1 600
	collectivités	538	546	500	500
	associations	21	26	30	30
	soutiens et écoorganisme	844	850	1 135	1 136
	revente matière	189	200	200	200
	autres recettes	305	192	195	195
TOTAL PRODUITS	A	10 064	10 352	10 870	10 870
Charges de personnel		4 130	4 299	4 349	4 349
prestation Sydom					
	SYDOM prévention	261	261	262	262
	SYDOM stockage	264	280	290	310
	SYDOM incinération	1 888	1 980	2 050	2 065
	SYDOM tri	248	260	320	325
Contrat de prestations					
	plateforme déchets verts	245	230	280	310
	plateforme bois	129	100	10	10
	transport de déchets	36	50	50	50
	traitement DDS	47	50	55	55
	plâtre	50	50		
	transport du verre	41	50	40	40
	gravats	50	55	50	50
	plastiques durs			65	20
	divers	57	65	50	65
Carburants		588	600	580	580
Entretien matériel roulant		308	220	240	240
autres charges de fonct. (*)		861	941	1 012	1 079
TOTAL CHARGES	B	9 202	9 491	9 703	9 810
Autofinancement brut	C= A-B	862	861	1 167	1 060
	i	21	34	32	49
	K	159	170	170	230
Annuité ancienne	D	180	204	202	279
Autofinancement net	E= C-D	681	657	965	781
Autres rec.d'inv (FCTVA, subv...)	F	145	145	341	341
Investissements	G	970	2 142	2 228	2 348
besoin de financement	H= G-F-E	143	1 339	922	1 226
Emprunts nouveaux	I		885	775	955
VAR FDR	J= I+H-G	-143	-455	-147	-271

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 039-253900633-20250319-19032025_1CS-DE

4. Affaires générales

4.1 Modification du règlement de collecte

Le Président présente le projet de délibération relative à la modification du règlement de collecte.

Il convient de préciser les catégories des non ménages et de développer les conditions de l'adhésion de ces derniers au service d'élimination des déchets (obligation de disposer d'un contrat, voire un contrat d'office, lié à la redevance spéciale).

Dans le cadre de la modification du schéma de collecte pour 2025, les règles de dotations des bacs sont appelées à évoluer pour permettre de fournir un bac gris de 240 litres aux foyers composés de 5 personnes, au lieu de 6 et pour les ménages en situation particulière.

Toutes ces conditions sont intégrées au règlement de collecte, notamment dans ses chapitres 2 et 4 et en annexe 1.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification du règlement de collecte.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h.

Le Président
Jean-Pascal FICHERE



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Bersier
Levrault

ID : 039-253900633-20250319-19032025_1CS-DE



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 039-253900633-20250319-19032025_1CS-DE